

Composante	131	UFR des Sciences, antenne du Campus 1
Type de diplôme	Master	
Mention de diplôme	MABIOAG	Biologie, agrosciences
Version d'étape	BIOAM2_211	Master 2 Biologie, Agrosciences parcours ECOproduction, BIOTEchnologies végétales et BioVALOrisation (ECOBIOVALO)

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assidue ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

[illegible]

A PRECISER
règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

Validation du Master 2 :
Compensation au sein des unités et entre unités du semestre 1
Pas de compensation entre les 2 semestres

Règles de prise en compte des absences aux épreuves :
Une épreuve de substitution sera organisée.
Pour les UEs en CT + CC :
- CT : aucune épreuve de substitution ;
- CC sur table : une épreuve de substitution sera organisée.

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI	
	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3	
(2)	(N1+N2+N3)/3	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU